

Le budget

Commune de Retiers

Chaque année, le vote du budget est un moment important dans la vie de la commune. Il est la **traduction des orientations politiques retenues** par les élus pour apporter aux habitants les services dont ils ont besoin.

La partie fonctionnement concerne les dépenses récurrentes pour assurer les différentes missions de la commune. Le financement en est assuré par les recettes régulières que sont les impôts, les dotations de l'Etat, de la Communauté de Communes et la facturation de certains services comme la cantine, la garderie.

L'investissement correspond à l'achat de biens mobiliers, aux constructions, aux gros travaux. Pour financer l'investissement, la commune prélève sur l'excédent de fonctionnement, perçoit des subventions et peut faire des emprunts.

En amont du vote du budget, le Conseil municipal **vote le débat d'orientations budgétaires** qui définit les projets et les engagements pluriannuels envisagés.

> **Le débat d'orientations budgétaires**

Fichier

[Débat d'orientations budgétaires 2025](#) (.pdf - 2.08 Mo)

> **Le Compte administratif 2024**

Le compte administratif est ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire.

Compte administratif 2024

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes réalisées	4 803 196.37 €	2 623 660.60 €
Dépenses réalisées	4 234 122.08 €	3 544 614.91 €
Résultat au 31/12/2024	569 074.29 €	- 920 954.31 €
Résultat antérieur reporté	0 €	+ 106 301.45 €
Résultat au 31/12/2024	+569 074.29 €	- 814 652.86 €

> **Le budget 2025**

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2025 à télécharger ci-dessous :

Fichier

[Note de présentation brève et synthétique du budget 2025](#) (.pdf - 2.08 Mo)

Section Fonctionnement : 4 892 195.00 €

Section Investissement : 3 598 004.68 €

Les taux d'imposition

Foncier bâti : 36.36 %

Foncier non bâti : 30.79 %

Taxe d'habitation (résidences secondaires, logements vacants...) : 13.30 %